



Portail « Ouvert par défaut » pilote d'approvisionnement

Appel de propositions (AP) - Modification

Date: 4 août 2017

Numéro de la demande de soumissions: 24062-180072/B

Numéro de la modification: 001

Numéro de référence dans le SEAOG : PW-17-00788470

Date de clôture : Veuillez-vous reporter à l'avis d'appel de propositions sur le site Web achatsetventes.gc.ca.

Les détails concernant la présentation de la proposition sont inclus dans le présent appel de propositions.

Bureau émetteur :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place du Portage
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Courriel : TPSGC.PAOUVERTPARDEFALT-APOPENBYDEFAULT.PWGSC@TPSGC-PWGSC.GC.CA



La présente modification vise à répondre aux questions posées par les fournisseurs durant la publication de la lettre d'intérêt (<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-provisionnement/appels-d-offres/PW-17-00786791>) et à modifier la pièce jointe 1 en conséquence.

1. Dans la pièce jointe 1 « Questions et Réponses »,

INSÉRER :

Q.1 Comment se fait-il que le portail pilote « Ouverture par défaut » se sert maintenant du serveur de contenu d'OpenText, dont le code source est restreint, comme répertoire ministériel de documents internes?

R.1 Le portail pilote « Ouverture par défaut » se sert de Drupal, plateforme à code source ouvert, comme système de gestion de contenu. Le Système de gestion des documents et des dossiers électroniques (SGDDE) du gouvernement du Canada, solution normalisée, est hébergé sur la suite du serveur de contenu d'OpenText en vertu du contrat attribué en 2006. Les renseignements détenus par le gouvernement sont conservés dans les instances du serveur de contenu de plusieurs ministères. Le portail pilote « Ouverture par défaut » se sert du serveur de contenu d'OpenText pour rendre les renseignements du gouvernement accessibles sur le portail pour les raisons suivantes :

- Il est facile de transférer les renseignements du gouvernement d'un serveur de contenu à un autre;
- Une expertise technique a été acquise sur la solution du serveur de contenu dans l'ensemble du gouvernement du Canada puisqu'elle est utilisée à l'échelle du gouvernement;
- Il est possible d'utiliser les licences du serveur de contenu que détient déjà le gouvernement du Canada.

Q.2 À quelle date ce besoin précis en matière de solution de répertoire ministériel de documents internes fera-t-il de nouveau l'objet d'un appel d'offres concurrentiel?

R.2 Les questions qui ont trait à l'acquisition du SGDDE doivent être adressées à la Direction de l'approvisionnement en sciences et en systèmes logiciels (DASSL) de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) à l'adresse suivante : Mark.Martell@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Q3. En quoi la licence publique générale GNU 3.0 (par exemple) ne respecte-t-elle pas les objectifs de l'initiative pour un gouvernement ouvert?

R3. La licence publique générale GNU 3.0 et les autres licences de ce genre sont plus restrictives que la licence MIT. Par exemple, la licence MIT peut se combiner à d'autres licences, y compris la licence GNU, pour le catalogue de données ouvertes du portail pilote « Ouverture par défaut » (CKAN).

Q4. Comment se fait-il que SPAC se sert désormais de la plateforme GitHub, dont le code source est restreint, comme répertoire de code source exclusif?

R4. SPAC ne se sert pas de GitHub uniquement comme répertoire de code source.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada se sert de GitHub.com comme il est la source de dossiers pour les projets utilisant un code source ouvert mis en œuvre dans le cadre de l'initiative pour un gouvernement ouvert, notamment CKAN, de l'Open Knowledge Foundation (OKFN). Cela permet au Canada de travailler avec d'autres collaborateurs utilisant un code source ouvert qui contribuent à CKAN tout en simplifiant et en réduisant



les efforts requis par l'OKFN pour utiliser CKAN, en tirer profit, et du même coup, contribuer à son développement.

- Q5. Les exigences suivantes ne s'appliquent-elles pas à la mention d'un service en ligne de marque particulier comme GitHub faite par SPAC?
- a) Accord révisé sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), article X, paragraphe 3 : « Dans les cas où la conception ou les caractéristiques descriptives seront utilisées dans les spécifications techniques, une entité contractante devrait indiquer, s'il y a lieu, qu'elle prendra en considération les soumissions portant sur des marchandises ou des services équivalents dont il peut être démontré qu'ils satisfont aux prescriptions du marché en utilisant des termes tels que "ou l'équivalent" dans la documentation relative à l'appel d'offres. »
- b) Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), partie IV : Marchés publics. Chapitre 10, article 1007 : Spécifications techniques, paragraphe 3 : « Chacune des Parties fera en sorte que les spécifications techniques prescrites par ses entités n'exigent ni ne mentionnent de marques de fabrique ou de commerce, de brevets, de modèles ou de types particuliers, ni d'origines, de producteurs ou de fournisseurs déterminés, à moins qu'il n'existe pas d'autre moyen suffisamment précis ou intelligible de décrire les conditions du marché, et à condition que des termes tels que "ou l'équivalent" figurent dans la documentation relative à l'appel d'offres. »
- R5. Le besoin n'est pas visé par l'ALENA, en vertu de la section B de l'annexe 1001.1b-2 (Recherche et développement, toutes les catégories), et par l'Accord sur les marchés publics de l'OMC (AMP-OMC), en vertu de l'appendice 1 de l'annexe 4.